



L'Informateur

Mai 2023

Bulletin municipal –
Aguanish

Numéro 3

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité ; l'optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. – Winston Churchill » – Monika Déraps, greffière-trésorière

DOSSIER ÉROSION DES BERGES – SITE DU FESTIVAL

Des blocs de béton sont maintenant installés le long de la ligne d'érosion. Il sera très important de respecter l'espace alloué pour circuler et de ne pas se stationner le long de la clôture et des blocs de béton. Nous vous remercions en avance pour votre naturelle collaboration.

La firme TetraTech QI inc. est venue faire les premiers relevés terrain au Site du Festival à inclure dans l'étude préliminaire, laquelle nous permettra d'obtenir les plans et devis nécessaires pour déposer des projets auprès des ministères concernés.

Une autre façon de contribuer à la pérennité de nos milieux naturels est d'adopter des comportements à faible impact :

- Réutiliser les voies habituelles pour accéder à la plage et circuler dans le secteur ;
- Éviter de tracer de nouvelles voies ;
- Réduire la fréquence de déplacement par véhicule tout-terrain (les véhicules routiers ne sont pas permis dans les dunes et sur la plage) ;
- Ramener avec soi les déchets produits ;
- Même à pied, se tenir loin des rebords et s'en tenir aux sentiers déjà tracés pour ne pas fragiliser la structure de la dune.

HALTE D'ACCUEIL – DÉBUT DES TRAVAUX

Comme mentionné lors du bulletin du mois d'avril, votre municipalité procédera à des travaux durant le mois de mai et juin autour du bâtiment multifonctionnel. Pendant ce temps, nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de maintenir une circulation et un milieu sécuritaire pour les usagers et les travailleurs.

Le projet initial de halte d'accueil compte trois phases, la dernière étant l'installation d'un bloc sanitaire et l'aménagement final de toute l'aire d'accueil. Nous n'avons pas obtenu la subvention pour cette dernière partie du projet. Cependant, dans les prochains jours, nous

déposerons une autre demande, cette fois-ci dans le Fond d'Initiatives Nordiques de Plan Nord. Comme nous obtiendrons une réponse qu'une fois la saison touristique débutée, nous ne pourrons pas entamer la finalité du projet avant l'automne, voire même, au printemps prochain.

COUP DE BALAI, FONDATION GDG - ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE NOS DUNES

Votre municipalité entame une campagne de sensibilisation à la protection de nos milieux naturels. Pour ce faire, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu une subvention par la Fondation GDG dans le cadre du programme Coup de Balai, laquelle nous permettra la tenue d'une première activité citoyenne.

En effet, le 10 juin prochain, de 9h à 16h30, nous vous invitons à venir faire le ménage du secteur des dunes ! Gants, perches et sacs seront fournis. Vous pouvez apporter votre propre matériel et surtout, apportez-vous beaucoup d'eau ! Il y aura une pause dîner, de 12h à 13h. L'activité sera suivie d'un 5 à 7 écolo gratuit où tous les participants à la journée de nettoyage seront conviés. Gourmandises, musique et plaisir garantis ! Nous vous demandons de vous inscrire à l'activité afin de bien prévoir les quantités, par téléphone au 418-533-2323 poste 105 (vous pouvez laisser un message) ou par courriel à developpement.aguanish@gmail.com. Surveillez les babillards, notre site Internet et notre page Facebook pour l'invitation officielle qui paraîtra bientôt !

DOSSIER « RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE » - RETOUR SUR LA CONSULTATION CITOYENNE DU 9 MAI DERNIER

C'est une vingtaine de personnes en tout qui étaient présentes pour discuter de la situation de l'école primaire Notre-Dame-de-Grâce d'Aguanish. Beaucoup de choses ont été nommées : la dévitalisation du milieu et le désir d'y remédier, les craintes et les espoirs face à l'avenir, les besoins et les ressources de la communauté, les forces à investir et les défis à relever, ainsi que bien des idées quant au potentiel du milieu.

Il va sans dire que tout le comité était heureux de constater l'intérêt et l'appui manifesté durant cette rencontre. C'est avec confiance et reconnaissance que l'équipe poursuit l'aventure. Les prochaines démarches seront annoncées au fur et à mesure que le projet avancera. À l'automne, le comité prévoit rencontrer le Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (RÉPAQ). Plus d'informations à ce sujet vous seront données le moment venu.

FEUX DOMESTIQUES – RAPPEL DE RÈGLEMENT ET BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Règlement concernant les nuisances, article 23 : Feu

Constitue une nuisance et est prohibé, le fait d'allumer ou de de maintenir allumé un feu en plein air sans autorisation écrite de la Municipalité, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer ou une installation spécialement conçue à cet effet et que ce feu est utilisé de façon à ne pas nuire à la jouissance paisible et au bien-être du voisinage.

Extrait de la publication de la MRC de la Minganie

Indice d'inflammabilité :

Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour la Minganie est élevé ou extrême. Vous pouvez vérifier l'indice d'inflammabilité sur le site www.sopfeu.qc.ca.

Permis :

Demandez à votre municipalité un permis de brûlage. Si celle-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe :

- Les petits feux peuvent être contrôlés par une personne à l'aide d'outils et d'eau. Le tas de bois, de broussailles ou de feuilles que vous voulez brûler devrait mesurer moins d'un mètre de diamètre et moins de deux mètres de haut;
- Assurez-vous d'aménager un coupe-feu jusqu'au sol minéral;
- Choisissez un endroit dégagé et surveillez la vitesse et la direction du vent. Si les vents sont trop forts, reportez à une journée où ceux-ci sont plus calmes.

Restez près de votre feu :

Si vous allumez un feu à l'extérieur, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour entretenir le feu, le garder sous contrôle et l'éteindre avant de quitter les lieux. Une personne responsable doit surveiller en tout temps le feu. Vous devez avoir les outils nécessaires et de l'eau à portée de la main pour l'éteindre s'il commence à se propager.

Respectez les heures :

Lorsqu'un permis vous est délivré, une plage horaire pour faire votre brûlage vous sera donnée, fort probablement durant la période de clarté. Il est important de respecter cette plage horaire ainsi que les conseils de prévention décrites avec le permis.

Matières qu'il est permis ou interdit de brûler :

... les matières ne doivent jamais être brûlées : plastiques, carton, bois traité sous pression, peint ou verni, objets rembourrés, contreplaqué, produits composites du bois, pneus, autres produits en caoutchouc, produits contenant du pétrole lourd ou de l'asphalte, du papier, d'autres matières résiduelles mixtes ou de gros amoncellements de résidus de tonte de pelouse ou de feuilles.

Seuls les résidus ligneux propres et secs peuvent être brûlés. Par « résidus ligneux propres », on entend les troncs et branches d'arbres, les broussailles et les produits du bois exempts de peinture et de produits traitants (créosote, pesticides).

APPEL GÉNÉRAL – MISE À JOUR

Grâce à l'implication bénévole de Louiselle Blais, Marie-Hélène Provencher et Claire Dufour (que nous remercions chaleureusement), la liste pour l'appel général a été mise à jour et redistribuée aux appelants. La procédure pour partir un appel général a été mise à la poste pour tous les citoyens d'Aguanish et l'Île-Michon.

FRIGO COMMUNAUTAIRE – INSTALLÉ ET PRÊT À PARTAGER!

Le frigo communautaire, initiative du Centre d'action bénévole (CAB) de la Minganie avec votre Municipalité, est maintenant en place et prêt à accueillir vos plats et aliments à partager! Situé dans le stationnement du bureau municipal, vous y trouverez également un garde-manger pour les denrées non-périssables. Lisez-bien les instructions à l'intérieur des portes du garde-manger. Vous y trouverez également les étiquettes concernant les allergènes à apposer sur vos plats cuisinés si nécessaires. Pour les plats « maison », il est essentiel d'y indiquer les ingrédients et la date de fabrication. De plus, toutes les deux semaines, le CAB viendra y mettre des petits plats. On vous encourage à participer! L'initiative est pour tous afin d'aider au partage de ressources, éviter le gaspillage alimentaire, tisser des liens et du même coup, prendre soin de notre belle planète. Parlez-en autour de vous!

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la bibliothèque : mercredi - 13h à 15h et 18h à 20h

Ouverture des bureaux municipaux : 8h à 11h 30 sur rendez-vous seulement
13h à 16h sans rendez-vous

Contactez votre équipe municipale : 418-533-2323

- poste 101 Monika Déraps, greffière-trésorière
- poste 102 Marlène Blais, directrice générale
- poste 103 Léonard Labrie, maire
- poste 104 Marc Couture, responsable des travaux publics
- poste 105 Fanny Lachambre, agente de développement municipal

*****Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi 6 juin à 19h*****